



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Allemagne

Question écrite n° 103735

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le rôle des instituts Goethe en France. En effet, ces instituts ont largement contribué à la réconciliation entre la France et l'Allemagne ; cours de langue, rencontres de personnalités culturelles et politiques, existence de bibliothèques, échanges culturels et économiques ont permis la promotion de la culture et de la langue allemande en France. Tout ce travail et cette coopération entre nos deux pays sont aujourd'hui menacés par des mesures de diminution de moyens et des changements structurels, qui risquent d'altérer profondément les actions entreprises jusqu'à maintenant. Des fermetures d'instituts Goethe sont annoncées en Europe, à un moment où il convient de réaffirmer nos liens, de favoriser l'apprentissage de la langue allemande par les élèves et les étudiants français. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement, de bien mesurer les conséquences de décisions réduisant les échanges entre nos deux pays.

Texte de la réponse

L'Institut Goethe est amené à modifier les modalités de sa présence culturelle et linguistique en Europe occidentale, sans pour autant, bien entendu, renoncer à promouvoir et à diffuser la langue et la culture allemandes. En effet, l'Institut est engagé dans la même réflexion que le ministère des affaires étrangères sur l'avenir de son réseau culturel dans l'Europe des quinze. Nos partenaires allemands, aussi bien le ministère allemand des affaires étrangères (Auswärtiges Amt) que l'administration centrale de l'Institut Goethe, ont un réel désir de développer et pérenniser leurs six instituts (Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy, Paris et Toulouse). En revanche, compte tenu des contraintes financières qui pèsent actuellement sur le budget de l'administration centrale de l'institut Goethe basé à Munich, il est demandé à l'ensemble des instituts Goethe présents sur le sol européen de réduire certaines dépenses de fonctionnement. Par les liens étroits qui unissent la France à l'Allemagne, les autorités allemandes n'envisagent pas la fermeture d'instituts Goethe en France, tout comme les autorités françaises en ce qui concerne le réseau culturel français en Allemagne. Cependant, en Allemagne, tous les Länder accordent des subventions aux centres culturels français. De même, il appartient aux collectivités locales de soutenir la présence d'instituts Goethe dans les villes françaises. En revanche, tout est mis en oeuvre pour favoriser la relation franco-allemande. La coopération entre les réseaux d'établissements culturels français et allemands a connu depuis 2002 un essor continu, fruit d'une politique volontariste et concertée entre la DGCID (direction générale de la coopération culturelle et du développement du ministère des affaires étrangères) et ses partenaires allemands. Elle s'est développée autour de nouvelles initiatives comme le Fonds franco-allemand pour les programmes culturels en pays tiers, les échanges de personnels culturels et les colocalisations d'établissements culturels français et allemands. Un premier séminaire franco-allemand, organisé à Paris en novembre 2005, a permis de dresser un bilan globalement positif de ces premières expériences et de confirmer la volonté commune de les étendre. Lancé en 2003 à l'occasion de la célébration du 40e anniversaire du traité de l'Élysée, le fonds de financement franco-allemand pour les programmes culturels en pays tiers a encouragé pour la troisième année consécutive des initiatives de coopération franco-allemande à l'étranger en 2006. Compte tenu de l'écho favorable qu'ont rencontré les premières éditions auprès des réseaux

culturels des deux pays et au vu des nouvelles impulsions, dans la collaboration franco-allemande dans les pays tiers, engendrées par les diverses manifestations communes organisées, les ministères des Affaires étrangères des deux pays ont confirmé leur désir de mettre en place à nouveau, pour l'année 2007, un fonds de financement des projets communs et de poursuivre leur coopération sous la forme de programmes culturels dans les pays tiers, que ce soit en Europe ou sur d'autres continents. La dotation du fonds s'élève dorénavant à 600 000 euros (en augmentation de 50 % depuis sa création, en 2003). Enfin, on assiste depuis quelques années à des expériences de colocalisation d'établissements culturels français et allemands, selon des modalités diverses, tant en Europe (Luxembourg, Glasgow, Manchester, Palerme, Porto) qu'ailleurs dans le monde (Santa Cruz de la Sierra, Lahore, Kampala, Ramallah). D'autres projets d'implantations communes sont à l'étude.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103735

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9471

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12677